

## **DISCOURS DU PRESIDENT - D.M.1. – 10 octobre 2008**

Mes Chers Collègues,

Cette DM1 présente toutes les caractéristiques habituelles d'un acte d'ajustement budgétaire. Je ne m'y attarderai pas trop sauf pour vous livrer deux commentaires. Le premier pour souligner que dans le cadre de sa politique en faveur du sport souvent décriée par certains, après le stade du Mans c'est la piscine d'Allonnes qui bénéficiera d'un apport financier d'1 M€ pour sa rénovation, ce qui, au passage, représente pour ces deux opérations sur l'agglomération mancelle près de 10 M€ d'engagement de la collectivité départementale.

Ma seconde réflexion est à replacer dans le contexte général de l'atonie du marché immobilier, dont personne n'est capable aujourd'hui de déterminer la durée. Le rythme des transactions est au ralenti depuis plusieurs semaines et le montant des échanges est désormais en recul. Si cette situation perdurait elle deviendrait fortement dommageable pour nos ressources dans lesquelles les droits de mutation tiennent une place essentielle dans le produit de la fiscalité indirecte. Pour illustrer le propos, une perte de 25 % des droits de mutation équivaut à 8 points de fiscalité. Moi je ne parlerai pas de tsunami mais d'une secousse violente qui évidemment retentirait sur nos futures orientations budgétaires.

Par ailleurs je ne peux pas ne pas revenir sur l'actualisation des tarifs des restaurants scolaires des collèges car enfin j'ai entendu tous ces derniers temps beaucoup d'approximations, de contrevérités, d'éléments de langage délibérément orientés et dont le ressort tient dans la volonté de dénaturer les décisions qui avaient été adoptées par la CP du 12 septembre. Je regrette d'ailleurs qu'un quotidien sarthois se soit mêlé à ce jeu et se soit rendu coupable d'une partialité manifeste dans la restitution d'un communiqué de presse de l'opposition. Mais les écrits restent et en l'espèce c'est utile !

Tout d'abord chacun le sait mais c'est encore mieux en le disant, la révision des tarifs des cantines dans les collèges n'apporte évidemment pas 1 € de ressource supplémentaire au Département. Ce qui est en cause c'est exclusivement le budget « restauration » des

collèges qui, dois-je le rappeler, constitue un budget annexe au budget de fonctionnement des établissements. Ceci posé, les objectifs clairement affichés sont les suivants :

1. Atteindre une plus grande qualité et un meilleur équilibre dans la composition des repas servis aux collégiens.
2. Tendre vers une harmonisation des tarifs quand aujourd'hui c'est leur grande hétérogénéité qui domine. Peut-on accepter durablement qu'une famille, pour un repas identique ou comparable dans ses composants, paie 50 % de plus d'un collègue à un autre (les tarifs oscillent entre 2 et 3 €). Est-il acceptable que des personnels paient moins cher que les élèves dans certains établissements ? Rien ne peut justifier cela et il faut donc bien réintroduire de l'équité et harmoniser les tarifs pratiqués.
3. Il s'agit aussi d'établir à terme une tarification basée sur les ressources des familles et qui tienne compte, là encore c'est une demande très forte des parents, des seuls repas consommés, ce qui revient à renoncer à la notion de forfait.

Ces objectifs étant affirmés, l'augmentation retenue pour les familles, soit 3 ou 5 % selon que le tarif actuel est supérieur ou inférieur au tarif moyen départemental, est-elle excessive ?

Sur la base de 142 repas pris au cours de l'année scolaire, une majoration de 5 % du repas correspond à une augmentation de 13 centimes d'euro par repas, soit 18 € par an.

Qui peut par ailleurs contester que le coût des matières premières qui entrent dans la préparation des repas a connu des progressions 3, 4 ou 5 fois supérieures quand ce n'est pas plus.

Et puis il est toujours utile de regarder les prix pratiqués par d'autres collectivités pour un service comparable. Et qu'observe-t-on ? Eh bien simplement que les tarifs constatés dans les communes ou au Mans dans les cantines scolaires sont de manière très générale supérieurs à ceux relevés dans les restaurants des collèges. C'est aussi un élément objectif.

D'ailleurs notre volonté permanente de limiter ou de gommer les augmentations qui entament le pouvoir d'achat des familles a trouvé à s'illustrer quand nous avons décidé de ne pas répercuter l'augmentation du prix du pétrole sur les transports scolaires et interurbains.

Restent alors les questions liées aux tarifs appliqués non plus aux élèves mais aux différentes catégories de personnels qui prennent leur repas au collège le midi. J'ai ici deux observations à formuler. En premier lieu je ne peux pas concevoir qu'il existe des différences de traitement entre les agents du Conseil général selon qu'ils prennent leurs repas dans l'enceinte d'un collège ou dans un restaurant administratif. Rien ne justifierait de telles distorsions et là encore l'équité commande.

J'observe par ailleurs que l'excellente enquête réalisée par Le Maine Libre sur les sarthois qui sont contraints de prendre leur déjeuner à l'extérieur de leur domicile, confirme qu'un déjeuner à 6 € représente un plancher pour consommer un plat ou un sandwich / pression ! C'est un éclairage intéressant.

Seconde remarque, il serait tout aussi condamnable d'établir des prix de repas qui seraient notoirement inférieurs au coût de revient puisque cela reviendrait à admettre que ce serait le contribuable qui participerait au financement du repas et non plus l'utilisateur, ou le consommateur.

Voilà mes Chers Collègues, pour toutes ces raisons, l'actualisation des tarifs appliqués dans les restaurants des collèges ne peut être considérée comme irrecevable, même si les modalités de cette révision peuvent être étalées. C'est ce qu'a approuvé la CP qui se réunissait à nouveau ce matin.

Enfin je ne peux naturellement pas rester silencieux sur la situation économique de notre département et sur les chiffres de l'emploi qui se sont détériorés au mois d'août avec une hausse de 6,2 % du nombre de demandeurs d'emploi. Et voilà seulement quelques jours le groupe HARMAN à Château du Loir annonçait un nouveau plan social comprenant 135 suppressions d'emplois. Ces mauvaises nouvelles révèlent crûment l'extrême fragilité du secteur de l'automobile fortement représenté dans la Sarthe. Les postes d'intérimaires sont les premiers touchés par ce mouvement et ils expliquent en grande partie les mauvais

chiffres du mois d'août. C'est peut être aussi le moment de rappeler qu'il ne faudrait pas dénigrer le secteur automobile comme on l'entend parfois trop bruyamment car il représente encore plus de 12 000 emplois dans le département. D'ailleurs dans un passé récent les collectivités territoriales, dont la nôtre, ont su manifester leur soutien à ce secteur d'activité intimement lié à la Sarthe.

Il ne faudrait pas pour autant que les nouvelles négatives jettent dans l'ombre d'autres signes qui dans le même temps sont tout de même plus encourageants. Je pense ici aux nouveaux investissements et recrutements qui viennent d'être annoncés par NTN ou à la bonne santé du groupe CLAAS dont les projets d'expansion sont positifs pour l'avenir.

Il n'en reste pas moins que la crise planétaire qui sévit actuellement ne sera sans doute pas sans conséquences sur l'activité économique dans notre département.

- :- :- :- :-